

## M. de Courcy demande à succéder à l'intendant Poivre

Le 8 octobre 1771 – Courcy au ministre de Boynes

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/29 f°109

M. Courcy est commissaire général de la Marine, envoyé à l'Isle de France pour remplacer M. Poivre si la santé de ce dernier le mettait dans l'incapacité d'exercer ses fonctions. En attendant il est ordonnateur adjoint auprès de l'intendant.

Ce n'est pas la première fois que Courcy demande le poste d'intendant, un mois plus tôt, le 3 septembre, il le réclamait déjà avec insistance.

---

Au Port-Louis Isle de France, le 8 octobre 1771

(Lettre secrète)

Monseigneur,

Dans la lettre n°1 que j'ai eu l'honneur de vous écrire le 3 septembre dernier, je prenais la liberté de vous dire que je n'étais pas encore assez instruit des opérations de cette colonie pour vous rendre un compte fidèle de ce qui s'y passe ; mais depuis ce temps ; Monseigneur, je me suis attaché très soigneusement à prendre des connaissances relatives aux ordres dont vous m'avez honoré. C'est toujours sans partialité et le langage de la vérité que je vous présente.

1°. Le Conseil supérieur de cette colonie est, comme je vous l'ai annoncé, un composé incompréhensible. Le Sr Candos, âgé de près de 70 ans, et M. l'abbé Galois [Galloys], conseiller clerc commandeur servant de l'Ordre de Malte, sont sans contredit de l'aveu même des âmes les moins honnêtes de la colonie, les seuls de tout le Conseil chez lequel réside le vrai point d'honneur de la magistrature. En effet rien n'égale l'équité de leur justice et la droiture de leurs sentiments. Ils sont craints, Monseigneur, mais ils sont respectés. M. l'abbé Galois entre autre dont la santé est malheureusement mauvaise, joint à un esprit infini beaucoup de lumière. Qu'en résulte-t-il de ces deux honnêtes gens, qu'ils sont en horreur aux autres conseillers et à tous leurs adhérents. A peine les écoute-t-on. J'en ai été témoin à plusieurs Conseils où j'ai assisté comme président ou premier conseiller. On les tourne en ridicule, et souvent même leurs propres confrères les récusent. De là il s'ensuit que le malheureux est toujours écrasé et que la cabale qui soutient un nombre prodigieux d'affreux sujets triomphe et s'empare de tout. Je vous ai peint, Monseigneur, le Sr Rivalz St Antoine comme un dangereux, non seulement au Conseil, mais même dans toute la colonie dont il est méprisé depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Tous les autres conseillers, à peu de chose près, sont au même niveau, particulièrement un Sr Codère qui, à l'abri de la confiance que peut-être malheureusement M. Poivre a en lui, fait et suscite tous les jours des affaires malheureuses.

Le Sr Deribes, procureur du Roi, est ici sans considération, sans âme, il doit s'en suivre qu'il n'a point d'honneur. Il se plaît à tourmenter tout ce qui porte le caractère honnête, et ne peut souffrir les gens vertueux. Il est le flambeau et l'ami des Srs Codère et Rivalz St Antoine. Les autres conseillers sont soumis à l'autorité de ces trois sujets, et ils ne se sont voués qu'à faire leurs volontés. C'est dans leur comité, avant d'entrer dans le Conseil, qu'ils jugent les humains. Croiriez-vous bien, Monseigneur, que tous les conseillers, toujours en exceptant MM. de Candos et Galois, sont sous des noms emprunts, fournisseurs du Roi, et traitent publiquement de leurs fournitures dans lesquelles ils sont juges et parties. Le procureur du Roi surtout est le plus entreprenant à cet égard. On ne peut sans frémir être témoin de semblables opérations. Tôt ou tard, Monseigneur, vous serez obligé par les plaintes multipliées qui vous seront portées contre le Conseil, de le traiter rigoureusement. Il serait peut-être du bien du service du Roi et de la colonie, d'apporter un remède prompt aux abus qui se commettent.

Il y a encore ici un Sr Merlo, procureur aux biens vacants, établi dans cette charge sans ordre du Ministre, qui trouble l'habitant et qui, dit-on, profite très avantageusement des fonds qui lui restent longtemps entre ses mains.

La personne du greffier du Conseil est peut-être de celles qui demandent le plus de lumière et de pratique dans l'adjudicature, outre que toutes les affaires lui passent par les mains et qu'il rédige les actes les plus sacrés. Cette place devrait être regardée comme la récompense d'un homme consommé, parce que par elle-même elle est une des plus lucratives de la colonie. Il m'a paru étonnant qu'à la mort de celui qui avait été nommé par la Cour, on eut sollicité et fait remplir cette place par le Sr Rousteau [Lousteau] qui pour passer dans cette colonie avait obtenu la permission de tenir le Primitif au Conseil, et il ne serait pas digne d'être cleric dans la dernière étude d'un procureur de Paris. Au reste je puis vous assurer que cet homme est entièrement dévoué au procureur du Roi, au Sr Codère et Rivalz St Antoine.

Toujours de vous à moi, Monseigneur, on m'a certifié que M. de La Roque protégeait ouvertement ce greffier.

Si l'intendant ou le commissaire général ordonnateur en son absence avait par votre ordre le droit de réprimer le Conseil, et même celui de se défaire d'un conseiller qui troublerait la bonne harmonie qui doit régner dans une cour de justice, certainement cela contiendrait des sujets effrénés.

Je ne puis m'empêcher de vous redire que le Sr Chalan de Belval [Challan de Belleval], secrétaire de M. Poivre, est et sera selon les apparences, tant qu'il restera ici, le fléau de la colonie. Il est d'ailleurs l'ami intime des conseillers suspects que je vous cite.

2°. Les armements particuliers, vous en serez peut-être instruit trop tard, coûtent au Roi des sommes considérables et ne rapportent aucun profit à la colonie. On ne voit que de la mauvaise foi de la part des armateurs. Il semble que ce soit une belle activité que de duper le Roi. Sur les comptes qui vous seront rendus, vous serez sûrement forcé, Monseigneur, d'ordonner qu'on opère autrement à l'avenir. Depuis peu de temps que l'île appartient à Sa Majesté, il est étonnant les avances qu'on a faites aux armateurs et aux habitants de l'Isle de France. La somme en doit être considérable. Comment la recouvrer ? La plupart de ceux à qui on a prêté sont jusqu'à présent insolubles. Ce sont de ces prêts et des fournitures sans nombre qui se font journellement, d'où proviennent les lettres de change considérables qu'on tire sur le Trésor des Colonies.

3°. Madagascar est encore un gouffre de dépense dont on ne peut connaître véritablement l'objet que lorsqu'on est chargé en chef de la besogne. J'ignore quelle est la façon dont on travaille pour porter et reporter de cette colonie. Tout ce que je puis avoir l'honneur de vous assurer, c'est que le Roi paye bien cher la livre de viande ainsi que celle de riz. M. Poivre me remet de jour en jour pour me donner connaissance de ces sortes d'opérations.

Le cap de Bonne-Espérance l'est bien davantage. Sans contredit on est forcé de se servir de cette colonie étrangère pour ravitailler en tout point celle-ci. Mais ne serait-il pas possible d'empêcher que les dépenses ne montassent si haut. C'est encore les conseillers et une clique vouée entièrement à leur service qui conduisent cette barque. On a établi au cap de Bonne-Espérance un agent de la Marine du Roi, nommé Percheron, homme ci-devant perdu d'honneur et de réputation dans cette île et même chez les Hollandais, venu soldat ici il y a 15 ans, ensuite fait petit commis de bureau, qui par des détours et des intrigues inconnues aux honnêtes gens, s'était procuré le moyen de repasser en France il y a 4 ans avec six cent mille livres d'argent effectif. J'ai vu cet homme à Paris tenir le plus grand état, en se faisant mépriser de ceux qui s'y trouvant avec lui, l'avaient vu dans un état aussi médiocre dans ce pays-ci. Cet homme a été obligé de quitter la capitale parce qu'il ne lui restait plus de quoi s'y soutenir, et c'est avec la ferme assurance de se procurer une semblable fortune qu'il est repassé dans cette colonie il y a deux ans. Sa société le fit sur le champ nommer à la place qu'il occupe aujourd'hui. Voilà, Monseigneur, le serviteur qui opère pour le Roi au cap de Bonne-Espérance, et auquel on adresse des lettres de change considérables pour payer à l'étranger les dépenses en achats qu'il y fait. Jugez du murmure général. J'ai fait à ce sujet à M. Poivre des représentations modérées. Je n'en espère point de succès, car il me paraît très entiché de ce Percheron, dont je connais ici parfaitement les

associés. Vous seul, Monseigneur, pouvez prononcer ce qu'on doit faire en pareille occasion. Si j'étais chargé en chef de l'administration de la colonie, j'ordonnerais sur le champ le rappel de cet agent.

4°. Il s'est perdu à la côte de cette île, il y a 8 mois [6 mois], un vaisseau de la Compagnie des Indes d'Angleterre, venant du Bengale, richement chargé. Dans le naufrage de ce vaisseau, la plus grande partie de la cargaison a été mise au pillage. Le procureur du Roi et le Sr Codère nommé commissaire de l'Amirauté, s'y sont, dit-on, transportés, et, faute d'y avoir établi le bon ordre, les Blancs et les Noirs de tous les quartiers de l'île ont pris à toute main, de façon à donner aux Anglais qui se sont sauvés de ce naufrage, une très mauvaise opinion de la nation française. On n'aura pas manqué de vous instruire de cette affaire que, maladroitement on entreprend aujourd'hui d'éclaircir. Elle fera peut-être du bruit en Angleterre, et il peut arriver qu'il vous soit porté des plaintes de la Cour de Londres à ce sujet. Je n'étais point alors à l'Isle de France.

5°. Les vaisseaux particuliers qui partent des ports de France pour venir dans cette colonie, ont la plus grande attention d'y apporter même de préférence aux choses nécessaires à l'habitant, tout ce qui peut être utile au service du Roi dont les magasins ne sont pas assez pourvus, de manière qu'on achète pour le compte de S. M. les choses à des prix fous, moyennant quoi les dépenses sont quadruplées, et la traite des lettres de change sur le Trésor des Colonies, augmente continuellement. J'ai encore fait à M. Poivre sur ces objets les plus sérieuses représentations.

6°. Messieurs le Ch. Desroches et Poivre sont toujours ensemble dans la même position. C'est-à-dire que, sans être brouillés ouvertement, ils se tracassent continuellement. Je crois que dans le fond de l'âme, l'un et l'autre sont cordialement ennemis. Il s'en suit de là que tous ceux qui sont sous leurs ordres savent ou s'aperçoivent que les partisans de ces deux chefs les aiguillonnent. De là vient que le service en souffre mille fois plus que vous ne pouvez vous l'imaginer. Quant à moi, Monseigneur, qui n'ait rien de mieux à faire que d'exécuter les ordres de M. Poivre, ce que je fais très scrupuleusement, je ne prends de part à aucun de leurs démêlés. Je vis en paix avec ces deux chefs, et j'ose dire, parfaitement bien avec toutes les personnes de mérite de la colonie.

7°. M. Poivre vient de nouveau de m'assurer affirmativement qu'il vous demandait instamment son rappel. Si vous me jugez digne de remplir vos vues, ne lui donnez point, je vous en supplie, d'autre successeur que moi. Il n'est rien que je ne fasse pour vous convaincre que j'ai mérité le choix que vous aurez fait. M. Poivre m'a dit que je devais régler mes démarches en conséquence de ce qu'il m'a confié par rapport à son rappel.

8°. Depuis près d'un mois, la petite vérole s'est introduite dans cette île, elle est répandue dans presque tous les quartiers, ce qui alarme l'habitant. Le nature de cette petite vérole est, au rapport du médecin, jusqu'à présent très bénigne. Mais il ne laisse pas que de mourir quelques Noirs, mais moins de Blancs. On aurait peut-être pu prendre plus de précautions pour prévenir ce fléau, et en arrêter le progrès. J'ai encore fait à cet égard mes représentations aux chefs, et lorsque par hasard je me trouve ordonnateur, par l'absence de M. Poivre qui va de temps en temps à son habitation pour y changer d'air, je me donne tous les mouvements possibles pour prévenir les accidents que cette maladie peut occasionner. Jusqu'à ce jour [*mots manquants*] encore est bien inquiétant.

9°. Je pense, Monseigneur, que sans injustice, et pour diminuer la dépense du Roi dans cette colonie, vous pourriez ordonner qu'il fut fait une réforme d'une infinité de sujets dans tous les états, soit de plume ou d'épée que S. M. paye fort chers, et dont elle ne retire pas grand service. M. Poivre m'a paru goûter ce que je lui ai représenté à cet effet, et il m'a même chargé d'examiner scrupuleusement les sujets dont il est dans l'intention de se défaire en attendant vos ordres. Mais cela ne peut s'étendre que sur quelques petits commis directement de son district ; dans les autres parties il faudra de nécessité en venir à une plus grande réforme.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Courcy

A l'Isle de France le 8 octobre 1771

Depuis ma lettre écrite, Monseigneur, me trouvant ici par l'absence de M. Poivre qui depuis 8 jours est à son habitation, les médecins et chirurgiens m'ont rendu compte ce matin que la petite vérole faisait des progrès dans l'île, et qu'il y avait même des symptômes qui annoncent que cette maladie serait maligne.

En conséquence, je viens de prendre avec M. le Chevalier Desroches toutes les précautions possibles pour arrêter ses progrès et couper toute communication. Je veux me donner tous les mouvements imaginables pour remplir avec la plus grande exactitude la partie du service qui regarde mon administration. M. le Ch. Desroches me promet de me procurer toute facilité pour ne pas arrêter mes opérations. Je vais exactement dans les hôpitaux, dans le port et dans toute la ville, et plus que jamais relativement à cette maladie. Je serai exact à me montrer le premier partout.

La colonie de l'Isle de France, Monseigneur, est susceptible de tout ce qu'on voudrait faire en bien. Avec quelques secours de France, elle pourrait se nourrir en blé et en riz. L'île n'est pas au trois quarts en rapport. L'habitant plante peu de ces dernières denrées de nécessité ; il s'occupe uniquement à planter des cafés et à abattre le plus de bois qu'il est possible. Le Roi paye les bois à un prix excessif. Ce serait ici le cas d'examiner bien ponctuellement les ordres que vous donnerez d'économie dans toutes les parties du service. Je continuerai, Monseigneur, par tous les vaisseaux qui partiront d'ici pour France, à vous instruire de tout ce qui viendra à ma connaissance.

Courcy

\* \* \*